

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 14 décembre, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme Coulon, Mme D'Agostini, Mme Herman, Mme Lemée, M. Briffaut, M. Choplin M. De Thieulloy, M. Guittou, M. Labre, M. Poulain, M. Rosak.

Absents excusés : Mme Tolmont, Mme Marianne, Mme Yvon.

Secrétaire de séance : M. De Thieulloy

Procès-verbal du 16 novembre

Le PV du 16 novembre est approuvé.

1 – TARIFS 2021 LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de réévaluer les tarifs de la salle municipale au titre de l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

Vu la délibération du conseil municipal n°DE7_14102019 en date du 14 octobre 2019 relative aux tarifs de la salle des fêtes 2020,

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (12),

DECIDE que pour l'année 2021, les tarifs de la salle des fêtes sont fixés à :

TARIFS 2021	Habitants de FAY	Habitants hors commune
Week-end complet	155 €	320 €
Week-end avec tennis de table	120 €	240 €

2 – REVISION DE L'ADRESSAGE SUR LA COMMUNE DE FAY

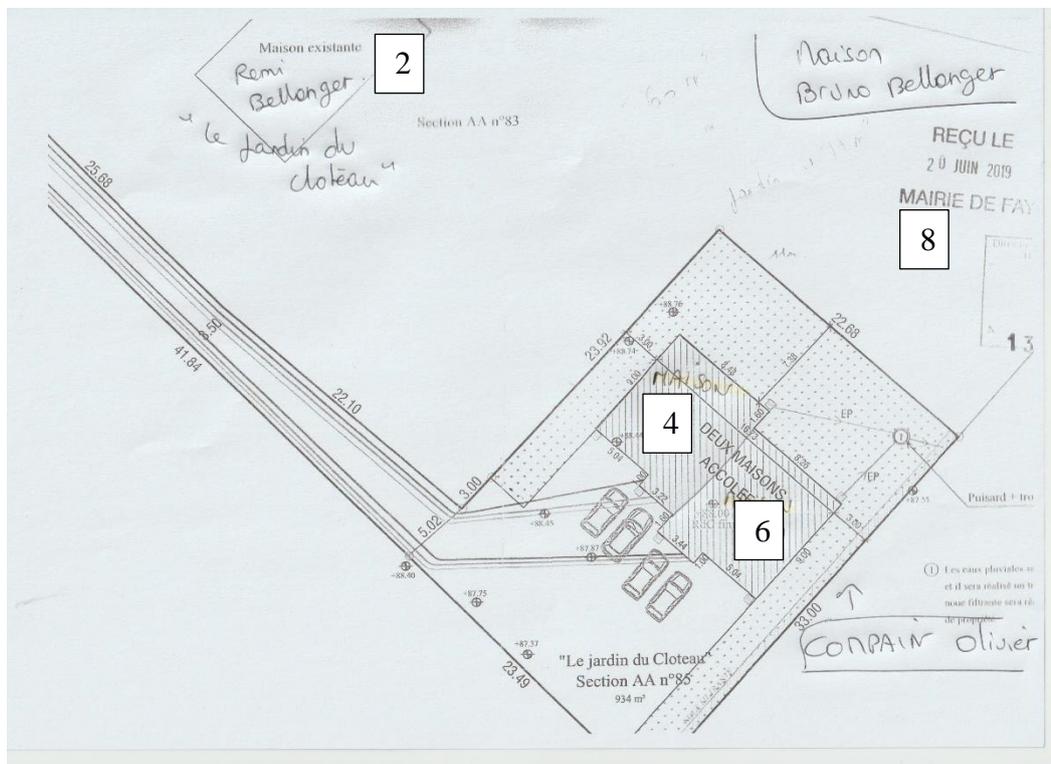
Le Service National des Adresses a défini une normalisation des adresses permettant de lever toutes les ambiguïtés sur les adresses.

La commission urbanisme s'est réunie samedi 12 décembre pour travailler sur une nouvelle numérotation des adresses sur la commune de Fay. En effet, Fay est répertorié avec beaucoup de nom de lieudits. Cet adressage ne permet plus aux livreurs et aux services de secours, notamment, de se diriger sur la commune.

Aussi, Monsieur Labre présente un diaporama expliquant la normalisation des adresses.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal est favorable à ce projet de révision des adresses sur Fay. La commission va donc poursuivre son travail sur la révision de l'adressage.

Trois nouvelles habitations ont été construites au « jardin du cloteau ». Pour pouvoir bénéficier de l'installation de la fibre, la numérotation suivante est retenue temporairement jusqu'à la révision complète de l'adressage sur Fay :



Aussi, après délibération, le conseil municipal décide de créer les adresses suivantes :

- 4 jardin du cloteau
- 6 jardin du cloteau
- 8 jardin du cloteau

3 – PROJET SALLE PERISCOLAIRE / RESTAURANT SCOLAIRE

La commission « périscolaire » s’est réunie lundi dernier pour définir le programme pour la construction de la salle périscolaire. Le bâtiment sera composé de :

Une salle de 70 m², salle périscolaire 70 m², cuisine de 15 m², sanitaires 10 m² et sanitaires pour la cuisine 5 m², un rangement de 15 m², d’une entrée, d’un garage à vélo.

L’ensemble du bâtiment fera environ 200 m² pour une enveloppe de 340 000 €HT + coût de la démolition.

Pour financer ce projet, des demandes de subvention seront déposées au titre de la DETR et de la Région pacte ruralité.

Après délibération, le conseil municipal valide le programme et autorise le maire à lancer une publicité pour la maîtrise d’œuvre et pour solliciter les subventions au titre de la DETR et de la Région pacte de ruralité.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention Leader

Monsieur Pollefoort informe le conseil municipal qu’il a obtenu le maximum de la subvention leader soit 130 000 € pour notre projet de salle multifonctions passive.

Colis de fin d’année pour les élus

Lors du dernier conseil, il avait été acté d’offrir un colis aux aînés de plus de 65 ans pour « compenser » l’annulation du repas du 11 novembre. Des chocolats leurs ont déjà été offerts par l’association Génération mouvement. Aussi, nous avons contacté monsieur Fouquet, nouvellement installé sur Fay, qui leur a préparé un plat cuisiné et un dessert. Ce colis représente la même dépense que les autres années pour le repas du 11 novembre.

Eclairage La Monnerie

Les habitants de la Monnerie demandent à ce que de l’éclairage y soit installé pour la sécurité des enfants qui vont à l’école. Nous avons adressé plusieurs fois la demande à Le Mans Métropole, restée sans réponse. Monsieur Pollefoort indique qu’il va contacter directement la directrice du service

voirie.

Chemin de la Monnerie

Monsieur Briffaut nous informe que le chemin rural de la Monnerie n'est plus entretenu. Il sera donc ajouté à la liste de chemins ruraux à débroussailler.

SIVOM du bocage cénomans

Madame Herman, en charge du projet de territoire au sein du SIVOM, nous informe que Lise Devaux, a été recrutée comme coordonnatrice territoriale pour travailler sur les objectifs du projet social.

Fin de séance : 22h